

RETRANSCRIPTION DE L'ENTRETIEN AVEC BERNARD GICK

(RÉALISATEUR DE L'ÉMISSION ÇA PEUT VOUS ARRIVER)

Prise de son : Micro intégré mac book pro

Durée : 56'27 min

Lieu : RTL, rue Bayard, Paris

Date : 28 janvier 2010

BS : Blandine Schmidt

BG : Bernard Gick

Dialogue avant interview

BS : Est-ce que c'est le rôle du média de venir en aide aux gens ?

BG : J'ai eu une bonne expérience là dessus car j'ai travaillé là dessus pendant six ans avec dans la même émission mais l'après-midi, c'est à dire cela s'appelait « Pour vous » dans laquelle on venait aussi en aide aux auditeurs. Parce que c'est une tradition à RTL. Et le service rendu aux auditeurs, c'est vraiment depuis le début que cela existe. Il y a notamment, quand je suis entré dans la maison, il y avait à l'époque une émission qui était présentée par Léon Zitrone qui était vraiment le meilleur journaliste de France, l'intervieweur de De Gaulle, etc. Un personnage énorme, vraiment. Cela a été gigantesque de le connaître, façon de parler... Léon Zitrone faisait une émission sur RTL qui s'appelait « Appelez, on est là ». C'était la même chose que Julien Courbet aujourd'hui.

BS : Justement, est-ce que...

BG : Je n'ai pas travaillé pour l'émission de Léon Zitrone. J'étais trop jeune, je suis arrivé à 26 ans. Moi, je faisais une émission de service le soir de 23 h à minuit avec Max Meynier qui s'appelée : « Les routiers sont sympas » qui était vraiment une émission de service. Le routier était en panne. Il téléphonait à la radio et des routiers entre eux venaient le dépanner. Et cela marchait du tonnerre. À l'époque, on a eu des audiences le soir à 23 h 30 qui étaient plus importantes que ce que l'on pouvait faire l'après-midi sur RTL, le jour même.

BS : Est-ce que vous avez essayé de calquer le dispositif de l'émission de Léon Zitrone ?

BG : Non. Disons que c'est une tradition. Le système de venir en aide aux auditeurs, c'est vraiment une tradition de RTL. Cela a existé du temps de Léon Zitrone, cela a existé du temps d'Anne-Marie Peysson. Après pendant six ans, on faisait une émission similaire mais complètement différente parce qu'on était à une autre époque. C'était beaucoup plus lent. Les sujets n'étaient pas travaillés. On n'avait pas de recours d'avocat, etc. C'était plus des émissions d'entre-aide et de solidarité, plutôt que des émissions de service. Et les vraies émissions de service, elles existent... C'est vrai que Julien Courbet a commencé avec la télévision. « Sans aucun doute », c'était vraiment le modèle à partir duquel il a extirpé ce qui existait après, c'est à dire ce qu'il a mis en place.

BS : Et vous comment vous êtes-vous associé...

BG : Alors moi c'est le hasard. Mais déjà une émission de service, cela faisait très longtemps que j'avais envie de le faire. Je l'ai proposé à plusieurs reprises. Et puis, vraiment c'est le hasard. On ne peut pas dire que cela soit autre chose. Le hasard a fait que le réalisateur avec lequel travaillait Julien à l'époque, n'a pas voulu poursuivre. Parce qu'à l'époque, il présentait une émission de jeux. Il n'a pas voulu poursuivre avec lui sur une émission de service. Et donc, on m'a demandé si j'étais d'accord pour m'en occuper. J'ai dit oui immédiatement parce que j'avais envie de faire ça depuis des années. Parce que je l'avais déjà fait avec Anne-Marie Peysson mais je trouvais que cela manquait sur RTL et que j'étais vraiment très content de pouvoir le recommencer avec Julien. Julien, lui ce qu'il a apporté, c'est sa jeunesse. Sa façon tout à fait moderne d'animer. C'est à dire que c'est un animateur qui vient des radios libres. C'est quelqu'un qui a fait ses premières armes sur NRJ Bordeaux, etc. Donc, il s'amuse, vous l'avez vu en studio. Il s'amuse avec tout ce qui se passe autour de lui. Quelqu'un se trompe, quelqu'un entre dans le studio, quelqu'un passe dans le couloir, il va en faire quelque chose pour l'antenne. Il a tout de suite la réactivité. À la fois, il est très sérieux dans le traitement des sujets et très exigeant et très sérieux dans le traitement des sujets. C'est pour cela que l'on a une équipe aussi nombreuse. Mais par contre, il a conscience en permanence que l'on fait un spectacle dans lequel les gens ne viennent pas seulement s'embêter à écouter quelque chose qui ne l'intéresse pas. Mais en même temps, il est tout le temps dans le divertissement. Donc, cela est très important.

BS : C'est Julien Courbet qui a fait cette transition à RTL ?

BG : C'est lui qui a proposé. À l'époque, c'était un autre directeur général qui était en charge des programmes ici à RTL, Romain Leproux, qui est maintenant président du PSG. Et à l'époque, Julien voyant que l'audience régulière de son émission de radio chutait avec les jeux, a proposé lui-même en un week-end à Romain Leproux, de mettre à l'antenne une émission de service. C'est à dire, calqué un petit peu sur ce qu'il faisait à la télévision mais

avec quand même autre chose. Donc il a proposé ça. Romain l'a accepté. Cela a tout de suite marché. Mais avec des horaires un peu différents. Je pense qu'à l'époque, on ne devait faire qu'une heure mais cela devait être entre 10 h 30 et 11 h 30, un truc comme ça. Donc, petit à petit, l'émission a pris de l'importance et donc on lui a consacré plus de temps. En plus, il y a eu une grande réforme après, qui a suivi l'année suivante, où on a supprimé au moment de l'arrivée d'Axel Duroux, il a supprimé deux émissions de variétés dans la journée. Si bien qu'il a rallongé toutes les autres émissions. Avant, il y avait trois émissions le matin et trois émissions l'après-midi. Maintenant, il y a deux émissions le matin et deux émissions l'après-midi. Donc ça, cela a changé beaucoup de choses parce que les tranches... Il y avait un jeu qui durait une heure qui était « C'est le quoi dont ? », juste avant les infos de midi, de 13 h, parce qu'on allait jusqu'à treize heures. Et avant, il y avait l'émission de Julien et avant l'émission de Nagui qui présentait une émission pour gagner des voyages. La même chose que ce qu'il fait sur Europe aujourd'hui.

BS : Est-ce qu'il y avait une demande de la part des auditeurs d'avoir une émission de service ?

BG : Je pense qu'il y a toujours une demande. Moi, je suis persuadé que c'est le genre de chose qui... On se rend bien compte à la lecture des sujets qui nous arrivent que les gens sont perdus dans des tracasseries administratives, etc. Qu'en plus, la société est de plus en plus complexe au niveau de son organisation elle-même parce que l'on veut gagner du temps, on met en ligne des plateformes téléphoniques pour répondre au service après-vente. On veut être les meilleurs dans tout mais on se rend compte que rien ne marche. Donc les gens en ont ras-le-bol parce qu'ils se rendent compte, à un moment donné, qu'il n'y a plus rien. Il n'y a que la Justice, certes. Mais la Justice, elle prend son temps. Elle coûte cher. Elle est complexe. Dans tous les domaines finalement où la Justice peut intervenir, et ben, bien souvent une émission de radio peut venir donner le petit coup de main, le petit coup de pouce. Créer en réalité la confrontation ou trouver le moyen de mettre d'accord des gens qui *a priori* n'étaient pas d'accord.

BS : C'est vraiment le média qui permet cela ? C'est le fait d'être en direct, à la radio, sur une grande radio qui fait que tout cela est possible ?

BG : C'est à dire que bien souvent, les gens ne se parlent plus. On s'en rend compte. Les trois quarts des auditeurs que l'on prend à l'antenne et l'interlocuteur de l'entreprise ou de la société ou de l'administration que l'on a, tout de suite après, c'est des gens qui ne se parlent plus. Ils ont essayé de s'écrire. Chacun est persuadé d'être dans son bon droit et personne ne répond. Et finalement, ils ne se parlent plus. Donc il y a un moment donné, il y a deux solutions. Soit on prend un avocat. On va au tribunal. On sait que cela va être long, cher et compliqué. Soit on décide, à un moment donné, de faire appel à un média pour essayer de

trouver la médiation. Bon les trois quart du temps, on y arrive parce que les gens à partir d'un moment, il y a la pression, le fait de passer à l'antenne. Et puis, les gens n'ont pas l'habitude. Il ne s'imaginer jamais que cela peut leur arriver. Et puis, il se retrouve à l'antenne effectivement. Ils sont très choqués les gens. Moi, je les ai souvent au téléphone dans l'après-midi parce que je laisse mes coordonnées à tout le monde le matin. Aussi bien, les auditeurs qui sont passés à l'antenne que les gens que l'on appelle, que l'on sollicite pour essayer de trouver une médiation. Et bien souvent, ils me rappellent l'après-midi, ils sont très choqués. Ils ont été choqués. Cela leur a fait l'effet d'un électrochoc le fait de passer à l'antenne avec Julien Courbet. Et puis surtout, de ne pas avoir réalisé tout de suite qu'ils étaient en direct à l'antenne avec deux millions d'auditeurs, plus les retombées indirectes qu'il y a eu du passage à l'antenne. C'est à dire que leurs voisins, leur maire, leur beau-frère, leurs clients, ils ont reconnu et ils ont rappelé en disant : « on t'a entendu ce matin sur RTL. Tu n'étais pas bon. Tu as été nul. Pourquoi est-ce que tu as répondu comme ça ? Habituellement, tu es plus aimable que cela. Ça ne donne pas envie de venir chez toi. ». Enfin bon ! Donc après, ils m'appellent, ils sont même agressifs. Parfois, c'est vrai qu'ils tombent sur quelqu'un qui est responsable.

BS : Mais leur colère n'est pas légitime ?

BG : (silence) C'est à dire que si on les prévenait à l'avance, ils ne feraient rien. Soit ils se débrouilleraient pour ne pas être là. Soit ils régleraient le problème hors antenne. Et donc l'émission n'existerait plus. Donc évidemment, on ne va pas les prévenir. D'un autre côté, en ce qui concerne le droit parce que nous on est très contrôlé au niveau juridique. Le service juridique... À la fois l'émission, Marjorie a dû peut-être te l'expliquer. D'une part, tous les cas sont validés par Nathalie Fellonneau qui est l'avocat de l'émission. Et en plus, on a un service juridique de RTL qui suit l'émission de très près : la direction du service juridique. Et dès que j'ai le moindre problème, c'est à dire la moindre lettre recommandée avec accusé de réception dans laquelle on me demande une copie de l'émission, un justificatif, une lettre d'avocat, etc. Je vais leur donner immédiatement en leur ressortant ce qui a été dit à l'antenne. Et Julien, alors là, lui il a une connaissance parfaite de son droit. C'est à dire qu'à aucun moment, il cite lui-même la marque. À partir du moment où on appelle une entreprise, les trois quarts du temps, c'est l'entreprise elle-même qui donne son nom à l'antenne.

BS : D'accord. Lui n'a pas le droit de ...

BG : Ce n'est pas qu'il n'a pas le droit. On a tous les droits puisqu'on est en direct quand on appelle une entreprise. Mais il fait attention lui de ne jamais citer la marque lui-même. Il va dire : « Voilà, on va appeler... Et il va donner le prénom de la personne. Il ne donnera pas son nom. Il va dire : « on appelle, on va passer un coup de fil à l'assurance. On va appeler le garage. On va appeler le concessionnaire. On va appeler... ». Voilà. Donc, on appelle le

concessionnaire. On a le concessionnaire qui le premier s'annonce. Garage Renault de tel endroit. Là, c'est fini. C'est eux qui l'ont dit. C'est eux les premiers.

BS : Très bien. Je n'avais pas conscience de...

BG : C'est une subtilité.

BS : Oui mais cela peut être important...

BG : C'est important.

BS : Est-ce que justement il y a beaucoup de gens qui vous attaquent en justice ?

BG : À ma connaissance, cela fait neuf ans que l'on fait l'émission, on a eu un procès important. Mais qui s'est réglé à l'amiable.

BS : Et vous étiez accusés de diffamation ?

BG : De diffamation à propos de... C'est à dire que c'était Julien qui avait parlé de... C'était un conflit commercial de fabrique de chaussures, je ne sais pas quoi. C'était un monsieur... Oui c'était une fabrique de chaussures orthopédiques pour handicapé. Un truc comme ça. On avait appelé cette entreprise qui est une des seules en France à faire ce genre de choses. Et ils ont parlé d'un geste commercial et Julien a dit « ah oui, un geste commercial ». Il a fait le signe sans qu'on le voit bien évidemment puisqu'il était à la radio. Mais bon, cela a été interprété comme étant susceptible d'être attaqué pour diffamation. C'est le seul. C'est le seul dans lequel on est allé jusqu'au procès. Il y a eu... Alors des procès, il y en a d'autres qui sont bien souvent fait par de vrais escrocs. Donc là, on ne risque pas grand chose. Là, le dernier en date, on l'a gagné. C'était un voyageur qui avait organisé une croisière au bout du monde et qui a laissé partir les gens sur le terrain et le bateau n'a jamais pu quitter le quai. Il y avait, je ne sais pas, 800 personnes qui se sont fait arnaquer. Donc, on l'a appelé en direct durant l'émission en citant l'enseigne, bien évidemment. Mais il a été débouté. Il a fait un procès pour diffamation. Il a été débouté parce que c'était vrai. Parce qu'il avait vraiment escroqué 800 personnes.

BS : Est-ce qu'il est important que cette émission soit sur une radio privée ?

BG : (silence)

BS : On en parlait un petit peu tout à l'heure en disant que ce n'était pas un service public...

BG : Euh...

BS : Est-ce que l'on peut imaginer la même chose sur France Inter par exemple ?

BG : Bien sûr. Mais il faudrait mettre le... Je ne sais pas si le service public aujourd'hui est capable de donner les moyens pour faire une telle émission. Je ne pense pas...

BS : C'est à dire. Se donner les moyens, c'est... Quels sont les moyens que vous avez ici ?

BG : On a d'abord Julien Courbet qui est vraiment à mon avis, le seul capable aujourd'hui de faire cette émission. D'ailleurs, il n'est jamais remplacé. Pourtant, Dieu sait si à RTL il y a beaucoup de talents. Mais il n'y a pas une signature qui est capable de faire la même chose à

l'antenne. Il y a le médiateur sur Europe 1. C'est un journaliste et il fait une émission très courte. Il y a des émissions comme ça qui existent, qui sont vraiment des pastilles. Ce n'est pas des émissions complètes de deux heures. Il n'y a pas un animateur qui est capable de le remplacer aujourd'hui. En même temps, c'est une signature. C'est une grande signature de l'audiovisuel et je ne sais pas si France Inter pourrait se permettre par exemple, si on parle du Service Public de se payer de telles signatures. Je ne sais pas.

BS : Est-ce que Julien Courbet c'est une marque ?

17'40

BG : Je ne sais pas. Il a quand même beaucoup de... Je pense que lui, essaie évidemment de se démarquer un petit peu de ce rôle de... Il réussit beaucoup de productions qui sont complètement différentes en télévision. Je pense qu'il a plus envie maintenant de devenir un producteur. Mais c'est vrai qu'en même temps, il a gardé cette image de (silence)... De personnage qui était capable de résoudre des problèmes. Vraiment... C'est vrai qu'il l'a fait avec un succès énorme à la télévision. C'était vraiment extraordinaire. « Sans aucun doute », c'était vraiment un raccourci des histoires qui étaient très longues. Puisque moi j'ai assisté à des tournages entiers...

BS : C'était combien de temps ces tournages ?

BG : Le tournage, cela durait la journée pour... C'est qu'en fait, ce n'était pas fait par émission, c'était fait par sujet. C'est à dire que les plateaux, on pouvait retrouver les plateaux différents. C'est à dire qu'il faisait la même chose qu'à la radio. Mais comme c'était fait dans la journée. Le temps d'arriver à avoir tous les interlocuteurs... Tout était enregistré, remonté et rediffusé sur un seul sujet avec le plateau, les intervenants. C'est à dire que les auditeurs au lieu de les avoir au téléphone, il les avait sur le plateau.

BS : Mais l'émission « Sans aucun doute », ce n'était pas plus concentré sur les problèmes de personne à personne. Alors que là...

BG : Ah non, il y avait de tout. Il y avait les « spécial voisinages », etc. Mais il y avait de tout. L'émission « Sans aucun doute », il y avait de tout. Il y avait à la fois des erreurs médicales. Il y avait beaucoup de choses qui sont plus visuelles qu'en radio. C'est vrai que nous on visualise... C'est différent maintenant avec le blog. On revient plus à l'aspect spectaculaire des choses. Je ne sais pas. Il y a des images qui m'ont marquées sur le blog. Il y a eu un passage d'avion de l'Armée de l'air à très courte altitude et le toit entier avait été dévasté. Bon, c'est des images que l'on a sur le blog. C'est magnifique. Ça, c'est des choses qui sont plus visuelles que radiophoniques. Mais en même temps, quand on les raconte et qu'on peut aller voir sur le blog et que l'on voit la photo, c'est intéressant.

BS : Justement, le blog permet de nouvelles choses. Vous êtes content de pouvoir ajouter des images qui accompagnent l'émission...

BG : Oui. C'est fondamental. Moi, je trouve vraiment que c'est la... Tous les ans, depuis neuf ans, tous les ans, il y a pratiquement une nouveauté. Julien trouve un nouvel aménagement de l'émission. Une nouvelle façon de la tourner et de la détourner tout en gardant exactement les fondamentaux. Mais à chaque fois, il arrive à trouver un autre angle qui fait que l'émission... Par exemple, pendant un an et demi / deux ans, on l'a fait entièrement enregistré. C'est à dire que dans les mêmes conditions que « Sans aucun doute » en ayant les intervenants, etc. Mais cela nous demandait des horaires à n'en plus finir. Donc, c'était peu compatible avec ses emplois du temps.

BS : Justement, vu que vous êtes là depuis le début. Est-ce qu'il y a eu de grandes étapes dans cette émission ?

BG : Oui, cela n'a rien à voir

BS : Lesquelles ?

BG : Par exemple, la première année... D'abord, il y a des changements dans les équipes parce que Julien aime bien renouveler les équipes, d'une part, en dehors des piliers comme moi, Xavier, Marjorie maintenant qui je pense, on est les trois piliers de l'émission. Mais sinon... Donc il y a ça d'une part. On a eu beaucoup de journalistes différents. Mais c'est bien parce que cela nous amène tout le temps un sang neuf, des idées nouvelles, apporter leurs nouvelles expériences, etc. C'est très utile. Beaucoup de stagiaires, de jeunes qui viennent passer un moment et apprendre les choses en même temps. Se former et puis qui après continuent leur route ailleurs dans d'autres médias. Par ailleurs, c'est vrai que tous les ans pratiquement, c'est différent. La première année, on a eu beaucoup de people qui venaient en studio pour parler d'un livre qui venait de sortir qui avait bien évidemment trait au sujet. Ensuite, après, il y a eu énormément d'avocats dans des domaines complètement différents. Et puis après, on s'est rendu compte de ce qui était vraiment intéressant pour l'antenne. De plus en plus, on affine. C'est à dire qu'aujourd'hui, on a moins d'avocats mais on se concentre sur des sujets qui intéressent vraiment les gens, à savoir : l'automobile avec Éric de Caumont, parce que ça c'est le budget numéro un des Français ; l'immobilier parce qu'il y a plein de gens qui sont intéressés par les questions immobilières, un spécialiste, Bergès, qui vient pratiquement toutes les semaines ; la médiation, comme ce que l'on a fait ce matin avec Bernard Sabbah, les gens adorent ça. C'est à dire, essayer de trouver à chaque fois un médiateur, quelqu'un qui va hors antenne discuter, essayer de trouver... Chose que moi je devrais faire mais que je n'ai pas le temps de faire parce qu'on fait l'émission en même temps. Là c'est bien quand il est là. Il prend le relais. Il prend les gens au téléphone. Il essaie de négocier. Le négociateur en quelque sorte. Et à la fin, on arrive à trouver des solutions comme ce matin comme vous avez entendu. Bon. Sinon, on a des choses qui ne bougent pas à savoir l'avocate de l'émission. Ça, au départ, c'est moi qui l'avait demandé quand j'ai vu

l'importance des dossiers des sujets, j'ai eu un peu le vertige des risques que l'on pouvait encourir aussi bien en tant que station de radio, même pour protéger Julien, et puis nos équipes, pour que l'on ne soit pas livré en pâture, comme ça, parfois à des avocats, etc. Donc, j'ai demandé qu'il y ait un avocat qui vienne régulièrement vérifier tous les sujets. Donc, Nathalie est venue me rejoindre. Par exemple, RTL peut se permettre de payer un avocat à l'année pour assurer le suivi des cas de l'émission. Puisque vous me parliez du Service Public, est-ce que le Service Public serait capable à la fois de payer toute une équipe comme ça pour la radio ? Cela représente des budgets considérables et heureusement qu'il y a des écrans de pub pour pouvoir payer tout ça. Parce que l'on est quand même nombreux. Il y a une équipe. Il y a une rédactrice en chef. Il y a un réalisateur. Tout cela, cela coûte de l'argent. En radio, on est une des équipes les plus importantes.

BS : D'autres grandes étapes dont vous vous souvenez ?

BG : Alors il y avait ces people. Il y a eu cette période où l'on a enregistré. Et puis après, c'est surtout sur le roulement des équipes et des avocats. Parce que ça aussi on a beaucoup changé. Ça fait changer le ton de l'émission d'avoir... Par exemple, maintenant on a Nathalie Fellonneau qui vient à chaque émission, plus, auquel s'adjoint un spécialiste, mais qui est vraiment un spécialiste confirmé dans sa spécialité. Cela peut être droit du travail, cela peut être assurance, cela peut être un spécialiste des banques comme avec Malaizé, un notaire. Et puis, il y a des professions entières qui sont venues défendre leurs... Quand on a démarré l'émission, quand on appelait un huissier de justice, il nous raccrochait au nez systématiquement. Maintenant, on a un huissier de justice qui vient tous les quinze jours à RTL. Quand on fait... On ne va pas les traiter en dehors de l'émission où on a l'huissier, traiter un cas huissier. Mais par contre, quand on a l'huissier, on va en traiter trois ou quatre pendant l'émission. À chaque fois, on va appeler le confrère qui éventuellement va même s'adresser à l'antenne, accepter de parler d'un dossier huissier. Personne n'arrive à faire ça en dehors de nous. Parce que les huissiers, ils ne veulent pas. Ils ne veulent pas communiquer. Là, c'est la Chambre des Huissiers qui nous a ouvert cette porte, en nous fournissant quelqu'un qui est très médiatique et qui vient régulièrement s'exprimer. Maître Benhamou pour les notaires, c'est la même chose. Essayer d'appeler un notaire sur un sujet, vous verrez comment on se fait envoyer balader. Mais bon, nous on a la Chambre des Notaires qui a vraiment tout fait pour nous faciliter les choses. On a par exemple régulièrement des experts comptables qui viennent au moment des déclarations d'impôts, par la Chambre des Experts Comptables. On a également, là on va faire une émission prochainement avec une juge de proximité qui vient en direct nous expliquer tous les sujets qu'elle traite et qui vient donner des conseils en direct aux auditeurs.

BS : Justement, comment vous les choisissez ces juristes, avocats ?

BG : Alors là, cela vient de tous les côtés. Il y a des gens qui se proposent. On a des candidatures spontanées. Il y a des avocats, des jeunes avocats qui démarrent, qui ont envie de faire de la radio qui nous téléphonent. Généralement, nous on préfère qu'ils soient spécialisés dans un domaine parce que si c'est pour faire traiter du droit de la consommation comme on fait déjà tout le temps... Ce n'est pas particulièrement intéressant. Des spécialistes que l'on rencontre par hasard. Malaisé, j'ai déjeuné un jour avec lui, cela n'avait rien à voir, dans un restaurant du quartier. Il avait une voix magnifique. Il s'exprimait très bien. Il connaissait bien, parce que c'est important aussi, il faut avoir non seulement une personnalité mais il faut avoir une personnalité radiophonique. Et nous on est quand même... Moi, je suis attiré quand j'entends une belle voix. Tout de suite, j'ai envie de savoir comment on pourrait l'exploiter en radio. C'est très important.

BS : On peut confirmer que votre émission est une émission service. Quels sont les éléments qui confirment cela ? Qu'est-ce qui fait que vous êtes une émission service ?

BG : Parce que je pense que l'on fait une promesse à l'auditeur dès le début, qui est de dire que l'on va régler leur conflit, en tout cas, que l'on va le prendre en considération et que l'on va essayer de tout faire pour le faire avancer. C'est ça. Aujourd'hui, je pense que c'est ça vraiment. Une émission service, elle doit être à la hauteur de cette promesse là. Et puis, s'en tenir également. Il y a une autre exigence, ça correspond au titre de l'émission, c'est « Ça peut vous arriver ». C'est à dire qu'il n'est pas question de répondre simplement à une question générale sur les difficultés de la vie, les complexités de l'administration, etc. Mais, « Ça peut vous arriver », c'est-à-dire qu'il y a forcément à un moment donné de sa vie où on tombe sur un bec, un mur, un truc impossible et on veut essayer de s'en sortir et de trouver une solution. Quand il y a des personnes âgées de 80 ans qui se font refourguer par un escroc, qui est rentré pour... Plus qu'ils ne gagneront jamais dans leur retraite pendant toute leur vie pour remplacer des vitres à double vitrage ou des chauffages bidons, ou des machins et qui se retrouvent dans une situation impossible. Ces gens là, on n'a pas le droit de les laisser tomber. Là, il faut absolument convaincre. Essayer de coincer la société qui a osé utiliser des procédés aussi déloyaux et puis l'obliger, la contraindre à rembourser. Et puis quand on réussit, on est très content.

30'22

BS : En pourcentage, à peu près, combien de cas vous...

BG : On réussit beaucoup d'affaires. Je ne sais pas... On donne les chiffres tous les ans. Marjorie te les a peut-être donnés.

BS : Non. Elle m'a dit 80 % à peu près.

BG : Grosso modo, c'est à peu près 80 % de réussite. Le problème, c'est qu'il y a des gens qui refusent absolument de nous parler. Il y a de vrais escrocs. Il y a deux solutions : soit il se

dit : « soit je veux continuer mon activité. Je règle ce problème partiel comme ça je vais continuer à escroquer les gens ». Ça, c'est de l'escroc intelligent, j'allais dire. Et puis, il y a l'escroc qui de toutes façons est tellement planqué, camouflé, qu'il ne vous répond même pas et que l'on ne peut jamais le joindre parce qu'il change vingt fois d'adresse parce qu'il va créer une entreprise dans un domaine. Les gens qui escroquent par exemple les personnes âgées dans les maisons de retraite. Il y a des sociétés qui passent des accords avec des responsables de maisons de retraite pour venir vendre des lits et tout le matériel et qui enferment les personnes âgées. « Vous venez seulement si vous avez un chéquier. Sinon, vous n'êtes pas admis pour rentrer ». Et vous passez la journée enfermée, des gens de 80 / 90 ans et qui finissent forcément par acheter un matelas, un machin. Parce que forcément, ils veulent faire mieux que la voisine alors qu'ils n'ont pas le traitre sou. Ça, cela existe. Ces procédés là, nous on est là pour les arrêter, pour les dénoncer. Par exemple, des réussites de l'émission pour des problèmes vraiment précis... Par exemple, il nous est arrivé de faire rappeler des voitures. Il y avait des malfaçons évidentes. Des séries entières de voitures. Je ne sais plus si c'était Peugeot ou je sais pas quoi. Peu importe la marque. Des grosses boites comme ça qui ont accepté de céder et de donner son accord. Ou par exemple, de faire changer des contrats de location / vente sur des appareils électroménagers, etc. Ça, on a fait.

BS : Donc vous êtes d'utilité publique !

BG : Oui. C'est une émission qui rend service. Pas seulement à ceux qui passent à l'antenne. Nous d'ailleurs, c'est pour ça, enfin, ce n'est pas par hasard, mais c'est vrai que quasiment tous les ministres de la consommation ou de l'Élysée de la Justice sont venus faire une heure et demie, deux heures d'émission avec Julien Courbet. Parce qu'ils savent bien que là il y a quelque chose à entendre. Ils nous mettent en relation directement avec la Direction de la consommation pour que l'on puisse cerner les problèmes et éventuellement souligner quand il y a des points de droit qui sont flous. Par exemple, sur les contrats, sur la vente à domicile, sur tous ces trucs là. La vente à domicile pourtant, elle est bien cadrée, normalement. Mais il y a plein de gens qui passent outre. C'est à dire, le bordereau de rétractation, cela n'existe pas partout. Il y a plein de sociétés ou alors les commerciaux qui sont sur place, ils ne donnent pas de bordereau de rétractation. Il est peut-être dans leur formulaire. Ou alors les liasses de choses que l'on fait signer aux gens avec des feuilles blanches par dessous pour après leur rajouter des objets. Et bien, c'est de l'escroquerie. Il n'y a pas d'autre mot. Donc, ces choses là, quand on les dénonce, je pense que l'on rend service non seulement à la personne en question mais en même temps, si on peut l'indiquer à la société et donc qu'elle puisse découvrir des malversations ou des choses qui sont faites dans son dos. Parce que cela arrive aussi à des gens extrêmement honnêtes comme des assureurs par exemple. Des assureurs qui ont des agents qui ne sont plus agents généraux mais qui récupèrent des feuilles à en-tête et

qui vont vendre des contrats assurance-vie à des gens et qui prennent l'argent directement. Cela existe et ces gens là le savent. Et quand ils écoutent, ils nous disent : « merci, vous nous rendez service parce que c'est notre enseigne qui est attaquée ».

BS : Vous parliez tout à l'heure du titre de l'émission « Ça peut vous arriver ? ». Qui a décidé de choisir ce titre ?

BG : C'est Julien.

BS : D'accord, j'en parlerai avec lui. Concernant la relation que vous avez avec les auditeurs. Comment est-ce que vous qualifieriez la relation que vous avez avec les auditeurs durant l'émission ?

BG : Avec les auditeurs qui passent à l'antenne ?

BS : Oui, avec les auditeurs qui passent à l'antenne.

BG : On essaie que cela soit le plus chaleureux possible. Il y a la phase de préparation en amont qui est assurée par Marjorie et ses journalistes pour essayer de trouver les meilleurs cas possibles. Une fois que l'auditeur vient pour passer à l'antenne, toutes les garanties ont été prises, *a priori*. On joue sur du velours mais normalement il n'y a pas de problème. Donc on est extrêmement attentif, courtois. Moi, je leur laisse toujours à tous mes numéros de téléphone direct à mon bureau pour qu'ils puissent me rappeler après pour me tenir au courant de l'évolution de la situation.

BS : Et ils le font ?

BG : Ils le font. La plupart du temps, ils le font. Et bien souvent, on les rappelle quand même. Parce que même quand cela s'est bien passé, ils hésitent à nous rappeler. Ils ne veulent pas nous déranger, etc. Il n'y a pas une grosse proportion qui le fait mais il y a une proportion qui le fait. Alors évidemment, il y a des solliciteurs. Il y a aussi des gens qui essaient de nous camoufler des choses. Il y a parfois des affaires où on se rend compte qu'il y a eu un procès mais ils ne nous l'ont pas dit. C'est vrai que c'est embêtant. On leur dit que ce n'est pas bien. Il y a aussi souvent la grosse bêtise mais des gens ont tendance à prévenir la partie adverse qu'ils vont passer dans l'émission de Julien Courbet. Ils l'utilisent comme un moyen de pression pour faire avancer leur dossier. Ça c'est très mauvais parce que d'une part on est grillé et d'autre part, eux-mêmes sont grillés parce qu'on ne peut plus rien faire pour eux.

BS : J'ai oublié de vous poser la question au début mais quel est votre rôle à l'antenne, hors antenne ?

BG : Alors le réalisateur concepteur c'est le responsable de la tranche d'antenne à RTL. C'est à dire qu'il y a pour chaque émission de variété que ce soit des jeux, des émissions service, que ce soit les grosses têtes, il y a un réalisateur qui est responsable de la tranche d'antenne. C'est à dire de 9 h 30 à 11 h 30, tout ce qui se passe, je dois être un petit peu au courant pour orienter, pour si jamais il y a un souci, je dois prendre des décisions rapides. Je ne sais pas

moi, changer de studio, si un invité n'est pas là, si un technicien est malade, etc. Je dois être le relais entre la direction et l'équipe pour assurer les moyens optimums de travail. Donc responsable de tranche d'antenne aussi bien pour ce qui concerne à la fois, il faut que les tubes passent à l'heure, il faut que les disques passent dans les temps. On a plein de consignes en permanence de la part de la direction concernant les disques qui doivent absolument... Il y a des disques impératifs que l'on n'a pas le droit de ne pas passer. Faut tout caser dans une émission. Malheureusement, ce n'est pas extensible. Il n'y a que deux heures. Les écrans de pub, c'est ce qui nous fait vivre. Il n'est pas question que l'on ne passe pas de pub parce que l'on a un auditeur, quelque soit le sujet. Les infos qui peuvent intervenir à tout moment parce qu'il peut se passer n'importe quoi et il faut leur donner l'antenne tout de suite. Et puis, l'organisation générale de l'émission. C'est à dire que Julien, il ne s'occupe pas de savoir si Bergès va venir lundi ou mardi. Mais par contre, moi il faut que tous les avocats soient prévenus suffisamment en amont. On le fait ensemble avec Marjorie ; des listes pour essayer de panacher au maximum. Vous allez assister à l'émission demain ?

BS : Oui

BG : Vous allez voir l'émission en public. C'est un petit peu différent. Enfin bon. Donc un responsable de tranche d'antenne, un réalisateur concepteur, c'est quelqu'un qui vraiment est responsable de tout ce qui se passe dans l'émission s'il y a le moindre soucis. Et en même temps, c'est un relais par rapport à la direction. La direction a mis en place l'émission. C'est eux qui ont choisi l'émission et qui ont décidé de la mettre à cette heure là avec cet animateur. Après, tout ce qui concerne l'organisation générale de l'émission, c'est le réalisateur qui est responsable. Si jamais... Il m'arrive même de comparaître à la Gendarmerie, d'être cité à comparaitre parce que quelqu'un se plaint d'un truc. Pas tout le temps mais cela m'est arrivé. Peu importe, c'est mon rôle.

BS : Justement, c'est vous qui prenez contact avec les avocats. Alors comment cela se passe ? Vous voyez qu'il y a une grande pile de dossiers voiture et vous appelez l'avocat spécialisé en voiture ?

BG : Non, non. En bonne intelligence avec Marjorie, c'est à dire que, bon, il y a des avocats qui reviennent régulièrement. C'est à dire que c'est vraiment la base : Didier Bergès qui fait depuis plus de vingt ans les émissions de Julien. Donc évidemment, il est là toutes les semaines. Nathalie Fellonneau, elle est là tous les jours. En plus, elle valide les cas de l'émission. Donc c'est normal qu'elle soit là. Et puis, après il y a des signatures. Des gens exceptionnels comme Sylvie Noachovitch, une pénaliste très en verve qui dès qu'elle est à l'antenne attire l'audience, etc. Vous allez la voir demain. Il y a Maître Fix, l'huissier de justice, Maître Benhamou, le notaire. Voilà. Donc après tous ces gens là, il faut le panacher de façon à ce qu'ils reviennent le plus souvent et qu'on les entende de temps en temps.

BS : De manière équilibrée...

BG : Oui, de manière équilibrée.

BS : Justement, est-ce qu'il y a des thèmes que vous traitez plus que d'autres dans l'émission ?

BG : La consommation, c'est presque tous les jours. Tout ce qui se rattache à l'automobile et au logement, c'est très récurrent. Et puis, toutes les semaines, une spéciale médiation avec Bernard Sabbah.

BS : Est-ce que les négociations en direct sont facilitées par la réputation de Julien Courbet ?

BG : Elle est de RTL et de Julien Courbet.

BS : C'est vraiment les deux ?

BG : C'est très complémentaire. C'est à dire que... Et d'ailleurs, cela touche le même public. C'est pour cela que c'est très fort. Parce que les gens ont conscience, un, de passer sur RTL et deux, dans l'émission de Julien Courbet. C'est très important d'avoir les deux en même temps. Je crois que c'est ce qui fait le succès des négociations parce qu'ils savent qu'ils sont écoutés par plus de deux millions d'auditeurs et ils sont avec le cador de la négociation qui est Julien Courbet.

BS : Est-ce que cette émission remplace une consultation chez un avocat, un huissier ? Est-ce que l'on peut considérer que cela la remplace pour les auditeurs ?

BG : Ben dans la mesure où une conciliation est réussie mais quelque soit la conciliation à ce moment là, c'est vrai qu'il n'y a plus besoin d'enclencher une procédure. Ça, c'est vrai partout. Moi, je suis par ailleurs, conseiller au Prud'hommes. Je suis donc magistrat au Conseil des Prud'hommes. Et je vois bien souvent... On a dans la procédure du Conseil des Prud'hommes, puisque c'est une procédure particulière qui fait justement appel à des magistrats qui ne sont pas professionnels. Cela rejoint un petit peu l'idée de l'émission. On a une procédure de conciliation qui est la première procédure devant une formation de deux conseillers Prud'hommes avec les parties représentées, le salarié et l'entreprise. Et ça, c'est la première phase et il y a des résultats très importants dans cette première conciliation qui évitent d'avoir des procès sur le fond. Donc c'est important. La conciliation, c'est vraiment la première chose. Si tout le monde arrivait à s'entendre, c'est vrai que cela serait l'idéal. Mais bien souvent, les entreprises ont des moyens qui ne permettent pas la conciliation. Quand on met une plateforme au Maroc pour négocier un contrat pour lequel on n'est pas d'accord et qui a été signé à Paris, c'est quand même compliqué. On a quand même affaire à quelqu'un qui ne sait même pas où se trouve l'entreprise, qui n'est pas du pays, c'est quand même spécial. Il y a quand même beaucoup d'entreprises qui sont un peu légères pour ça.

BS : Votre émission fait le choix d'accueillir beaucoup d'auditeurs à l'antenne. Pendant deux heures, on les entend vraiment alors que vous pourriez faire le choix de ne faire que des

lectures de mails ou de lettres, etc. Pourquoi faire ce choix de faire intervenir les auditeurs à l'antenne et de manière si importante ?

BG : Parce que RTL s'identifie au... Les gens qui entendent l'émission, ils s'identifient aux auditeurs qu'ils entendent. Mais c'est pareil dans toutes les émissions. Les émissions de RTL, c'est des émissions comme ça. Tous les jeux par exemple, on entend toujours... Le roi c'est l'auditeur. C'est lui qui est mis en valeur. Toujours l'auditeur est mis en valeur que ce soit dans les jeux de Jean-Pierre Foucault ou si vous écoutez toutes les émissions de l'antenne du matin au soir... Même dans les « Grosses têtes » quand on dit : « la question de Monsieur Untel de tel endroit », on l'entend au téléphone, etc. « Les auditeurs ont la parole » évidemment, je n'en parle pas. Il y a des émissions tous les jours depuis des années. On a été les premiers à faire ça. « Les auditeurs ont la parole », c'est Élie Vannier qui était à l'époque directeur de la rédaction. Il a ramené ça des États-Unis. Donc cela fait trente ans que cela existe. C'est vraiment une tradition de RTL. Vraiment à RTL, l'auditeur est roi.

BS : Est-ce que le traitement d'un dossier à l'antenne est illimité...

BG : Non, il est limité à la possibilité d'avoir tous les intervenants. C'est à dire que l'on ne va pas perdre de temps. Mais par contre, on ne va pas non plus bâcler. C'est à dire que si, on appelle une entreprise qui nous renvoie vers un expert, qui nous renvoie vers une assurance. Tous les intervenants on va les avoir. Par contre, si ça bloque à un moment donné en disant : « attendez, j'ai répondu la semaine dernière. J'attends la réponse de l'expert qui doit arriver le 18. ». Donc on dit : « voilà, on attend le 18 ». Et on remettra le couvert le 18. Les trois quarts du temps, comme c'est passé sur RTL, quand on va reprendre l'auditeur le 18, il va nous dire, on l'aura tout seul d'ailleurs, il va nous dire : « je vous remercie car ça y est, grâce à vous, tout a été réglé. ». Voilà. Et c'est fini. Mais par contre, vous voyez, on n'arrête pas un truc en cours mais en même temps, on ne fait pas perdre de temps aux gens parce que sinon les gens qui nous écoutent, ça les intéresse de savoir jusqu'où on va aller pour avoir la solution. Mais disons qu'au delà de trois quarts d'heure sur un cas, c'est le maximum. Ça nous est arrivé une fois cette semaine, je ne sais pas si vous l'avez vu je ne sais plus quel jour. Cela nous est arrivé une fois cette semaine de passer trois quarts d'heure sur un cas. Mais le cas était vraiment intéressant, il fallait aller au bout. Mais par contre, dès que l'on voit que ça plante, on n'insiste pas. Dès que l'on voit que ça plante, on passe à autre chose.

BS : Est-ce qu'il y a des auditeurs qui se plaignent que vous n'avez pas pris leur cas par exemple ?

BG : Ah oui, bien sûr. Ça, c'est inévitable. Mais c'est normal.

BS : Qu'est-ce que vous leur répondez ?

BG : On leur dit que malheureusement on reçoit 3 000 dossiers par jour et que l'on ne peut en passer que cinq et que malheureusement il y a forcément des gens à qui ils ressemblent

parfaitement. Mais par contre, on leur dit que l'on donne tous les conseils à l'antenne pour essayer de résoudre leurs problèmes. Malheureusement, leur cas n'a pas été sélectionné. S'il n'a pas été sélectionné, c'est qu'il y a forcément une raison. Parce que le cas n'est suffisamment pas intéressant. Bien souvent, c'est parce qu'il y a une procédure en cours et que l'on ne peut pas intervenir, etc. Mais bon, au bout d'un moment, ils me comprennent.

BS : Vous parlez de cas intéressants, c'est quoi un cas intéressant ?

BG : Un cas qui répond d'abord au titre de l'émission et qui répond à la promesse de l'émission. C'est ce que je disais tout à l'heure. C'est vraiment les deux choses : « Ça peut vous arriver » et la promesse de l'émission c'est on va prendre votre cas en considération et on va essayer d'aller jusqu'où on peut aller. Je prends un exemple souvent, c'est un truc très ancien mais cela m'a marqué. « Ça peut vous arriver », par exemple le gars qui conduit sa voiture qui longe un champ de course, il y a un cheval au galop qui sort de la course et qui vient échouer sur son capot et qu'il se bat depuis trois ans avec trois compagnies d'assurance parce qu'il y a la compagnie d'assurance de l'organisateur de la course, de l'hippodrome et sa propre compagnie d'assurance. Il se bat depuis trois ans pour être remboursé et il n'est pas remboursé. Ça, c'est un cas « Ça peut vous arriver ». Vous êtes dans la rue, un pot de fleurs vous tombe sur la tête, qui est responsable ? « Ça peut vous arriver ». Ça peut arriver à n'importe qui d'avoir sa vie gâchée pour une petite connerie du quotidien. Après, cela a des conséquences dramatiques... Mais il faut essayer de retrouver le responsable et le faire payer. Bien souvent les gens, dès que cela devient trop compliqué, que cela coûte trop cher : « ah ben non, ce n'est pas moi, c'est l'assurance, c'est machin... ». Mais on a des liens avec les compagnies d'assurance exceptionnels. Je peux vous dire que les compagnies d'assurance, toute à une exception près, toutes sont vraiment à notre écoute. On a un coup de fil à passer le soir pour les prévenir, pour leur dire et immédiatement le truc est réglé.

BS : Concernant les nouveaux outils sur internet, on a déjà parlé du blog et de son importance. Mais par rapport à RTL Conso, est-ce que vous pensez que c'est un outil important ?

BG : D'abord, c'est nouveau. C'est la première fois, je pense, qu'il y ait une émission qui soit aussi liée à un blog aussi directement. Tout est venu en fait de l'idée de numérisation. À la base, c'est que bientôt le poste de radio sera en même temps une base de données, qu'il y aura forcément de l'image associée et forcément du texte associé. C'est obligatoire. On va y arriver dans très peu de temps.

BS : On y est là...

BG : Non, on n'y est pas encore car en France la numérisation, elle n'a pas abouti car cela coûte très cher. Les postes coûtent chers.

BS : Je voulais dire que cela avait commencé à être fabriqué en France.

BG : Oui mais ce qu'il y a c'est que la web radio, cela marche bien aussi et cela coûte beaucoup moins cher. Il y a aussi le problème économique, du coût économique. Donc en pensant données associées, etc. C'est quand même un truc auquel on pense depuis longtemps. À un moment, on a trouvé le lien de faire à cette émission un blog, un site qui soit dédié à l'émission qui fonctionne en parallèle et qui amène des informations et qui soit très réactif, etc. Et puis, cela correspond vraiment. Là, on a le spectre complet de la médiation en radio, enfin, tout média confondu puisque Julien Courbet a à la fois l'hebdomadaire « Stop Arnaque » avec son papier, preuves, machin. C'est d'ailleurs « Stop arnaque » et son équipe qui s'occupent de faire le blog puisque ceux que l'on voit en studio, c'est son équipe de rédaction. Donc ils ont le sens à la fois de l'écrit, de l'image et de tout ça et en liaison totale avec l'émission puisque tous les cas qui sont traités, il y a un renvoi sur le blog avec des images, avec des textes, avec des documents, avec des résolutions, des jeux, avec tout. Vous avez bien regardé ?

BS : Oui et en plus moi j'y vais régulièrement puisque je travaille également sur cette interactivité là, sur le web.

BG : Je ne sais pas. Vous avez peut-être d'autres expériences mais je crois que c'est à peu près unique d'avoir fait un blog.

BS : Il y a en fait des blogs d'animateurs...

BG : Il y a Morandini et Bourdin...

BS : ... Qui sont liés à l'émission mais qui ne sont pas indépendants. C'est des cas comme cela que j'ai rencontré. Dernière question ou avant dernière... Pardon, je me perds dans mes feuilles, il faut que je m'y retrouve. Est-ce que vous, c'est le rôle du média d'exposer la vie privée des gens sur la sphère publique ? Est-ce que ce n'est pas dérangeant ?

BG : Dès qu'il s'agit de la vie privée, on s'arrête. Il arrive parfois qu'il y ait des affaires privées qui soient traitées. Par exemple, on va avoir le cas de quelqu'un qui a signé une reconnaissance de dette à sa belle-fille et puis après qu'il ne veut pas l'honorer. On va les appeler toutes les deux. Mais dès que la question de la vie privée est abordée par l'une ou l'autre partie, on arrête immédiatement. On dit : « non, je ne peux pas vous laisser dire ça. ». Et Julien est le premier, alors lui il est très conscient de ça, la notion de vie privée dans le droit français est très importante. Immédiatement, la conversation s'arrête. Julien ne se laisse jamais entraîner sur le terrain de la vie privée. On peut être condamné pour ne pas honorer sa signature pour une dette d'ordre privée entre une fille et sa belle-mère ou une belle-mère et sa fille, peu importe. Mais dès que commence à s'instaurer la moindre conversation au niveau privé et cela arrive très souvent notamment en droit de la famille et notamment avec tout ce qui concerne le divorce, etc. Bien souvent, tout est mélangé. On a eu l'exemple cette semaine. Rappelez-vous, cette femme qui téléphonait à son ex mari parce qu'il avait gardé la voiture...

BS : Oui et qu'il avait touché l'assurance.

BG : Dès qu'il a été question de vie privée, Julien arrête tout de suite. Il dit : « non, ça c'est entre vous. Cela ne m'intéresse pas. ». Il a reproché effectivement au gars d'être parti avec l'argent de l'assurance et de s'être racheté une autre voiture. Mais à aucun moment, il lui a dit... Parce que quand cela dit : « mais pourquoi tu m'as fait ça. Tu m'empêches de voir les enfants. ». Là, c'est fini. On arrête tout de suite. Vie privée, ce n'est pas notre domaine.

BS ; Dernière question, est-ce que vous considérez que c'est un show radiophonique que vous faites ? C'est un spectacle ?

BG : Je pense que c'est plus un spectacle quand on est dans le cadre du Grand Studio. Mais dans l'émission normale, non, c'est pas vraiment... C'est à dire qu'il y a deux choses : Julien, c'est ce que je vous ai dit au début, il traite de façon très sérieuse les sujets dont on parle mais en même temps, c'est un animateur. Il n'est pas journaliste, il est animateur. Donc en même temps, il se lâche parfois pour s'amuser sur une intro de disque, sur un machin, un truc pour jouer avec les gens. C'est... Et les gens nous écoutent pour ces deux raisons là. Ils nous écoutent parce qu'il y a le sérieux, donc il y a la promesse de l'émission et en même temps, ils nous écoutent aussi...

BS : Ce n'est pas dérangeant justement de mélanger...

BG : Non, sinon, on en ferait un produit qui soit vraiment.. Nous, on fait un produit radiophonique. On est là pour essayer d'avoir la meilleure audience. Notre objectif entre 9 h 30 et 11 h 30, c'est... Si on pouvait en avoir trois millions et demi, on serait content. On en est à deux millions et quelques. Notre seul objectif, c'est d'avoir la plus grande audience.

BS : Et le fait de faire peu d'humour...

BG : C'est fondamental. C'est pour ça qu'il y en a plein qui n'y arrivent pas. Il y a plein de journalistes qui se sont essayés à faire ce genre d'émission mais cela tombe à l'eau forcément parce que cela n'a pas d'intérêt. Il y a quelques signatures qui auraient pu autrefois se permettre de faire ça. Je pense que Léon Zitrone, lui, il l'a bien fait, Yves Mourousi, il l'a fait un moment sur RMC. Il y avait des gens comme ça, des personnalités. Et Anne-Marie Peysson qui était une animatrice. Mais elle était plus une animatrice vraiment que pour traiter les dossiers. C'était autre chose.

BS : Est-ce que vous auriez quelque chose à rajouter ?

BG : Non, je pense que l'on a fait le tour.

BS : Oui, je pense aussi et vos propos sont très intéressants.